

À l'heure actuelle, le département responsable des questions touchant l'égalité des sexes au sein du Secrétariat du Commonwealth gère quatre programmes en faveur de l'égalité des sexes. Le Programme pour l'intégration des questions féminines aide à inclure les préoccupations des femmes dans toutes les politiques et dans tous les programmes du Secrétariat et des gouvernements membres.

Le Programme pour les droits de la personne fait la promotion des droits des femmes et des fillettes, y compris l'élimination de la violence contre les femmes et de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Le Programme pour l'égalité des sexes, l'assainissement de la vie politique, la paix et la résolution des conflits aide les gouvernements du Commonwealth à faire en sorte que 30 p. 100 des dirigeants de leurs organismes décisionnels soient des femmes. Enfin, le Programme pour l'intégration des questions féminines aux secteurs macroéconomiques vise à ce que les préoccupations des femmes deviennent partie intégrante des politiques macroéconomiques et à ce que les femmes victimes de pauvreté reçoivent une aide adéquate.

La Facilité du Commonwealth pour l'accès au commerce et à l'investissement

Le Secrétariat administre aussi la Facilité du Commonwealth pour l'accès au commerce et à l'investissement, mise sur pied par les chefs de gouvernement du Commonwealth à Édimbourg en 1997. Ce mécanisme offre aux pays membres en développement, surtout les petits États et ceux qui sont le moins développés, des services d'assistance technique et de formation pour les aider à cerner et à gérer les répercussions socioéconomiques éventuelles de la libéralisation du commerce et de l'investissement. Chaque année, le Canada verse une contribution d'environ 300 000 \$ à ce mécanisme.

Le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique

Le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, qui a été créé en 1971, est le plus important mécanisme multilatéral de coopération au développement entre les pays membres. Ce fonds dispose d'un budget annuel de 48 millions de dollars environ et reçoit des contributions volontaires des pays développés et des pays en développement du Commonwealth. Le Canada, qui apporte une contribution financière de 12 millions de dollars pour 2002-2003, vient en deuxième place à ce chapitre, après le Royaume-Uni.

Grâce à ce fonds administré par le Secrétariat du Commonwealth, à Londres, les pays membres peuvent recevoir de la formation, des conseils techniques et l'aide de spécialistes. Depuis que les chefs de gouvernement du Commonwealth ont établi les priorités à Harare, en 1991, le Fonds est utilisé aussi pour promouvoir l'essor de la démocratie, les droits de la personne (y compris l'égalité des femmes), la gestion des politiques socioéconomiques et du changement, et la réforme administrative.